

l'an deux mil vingt -cinq  
le dix-neuf juin à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,  
COSTEDOAT, CZEPCZAK, DIOP, EVEN, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA,  
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, SANTINHO

**Date de convocation**  
13 JUIN 2025

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING  
M. MUNIER a donné procuration à Mme GIBAUD-AZIZA  
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET  
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage  
de la convocation**  
13 JUIN 2025

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
1<sup>er</sup> JUILLET 2025

M. BONY a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers** 19

**Présents** 15

**Votants** 19

**OBJET : Dénonciation de la convention APL pour le logement situé au 6  
rue de la Ferme**

Mme la Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création de tiers-lieu dans le bâtiment Harpignies, en lieu et place du logement existant. Par courrier du 23 septembre 2024, la Direction Départementale des Territoires a autorisé la commune à utiliser le logement conventionné à l'aide personnalisée au logement à un usage autre qu'habitation mais rappelle que la dénonciation de la convention APL en vigueur devra être formulée par acte notarié ou par acte d'huissier de justice avant le 31 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE** de dénoncer la convention APL pour le logement situé au 6 rue de la Ferme,

**AUTORISE** Mme la Maire à signer l'acte notarié de dénonciation de cette convention, ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération,

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Patrice BONY



Mis en ligne le 01/07/2025 à 15h39

REÇU EN PREFECTURE  
le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com